



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2796  
8 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2796e SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le mardi 8 mars 1988, à 11 heures

Président : M. PEJIC

(Yougoslavie)

Membres : Algérie  
Allemagne, République  
Fédérale d'  
Argentine  
Brésil  
Chine  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Japon  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Zambie

M. DJOUDI  
Le Comte YORK von WARTENBURG  
M. DELPECH  
M. NOGUEIRA-BATISTA  
M. LI Luye  
M. OKUN  
M. BLANC  
M. BUCCI  
M. KAGAMI  
M. RANA  
Sir Crispin TICKELL  
M. SARRE  
M. BELONOGOV  
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA SIERRA LEONE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19567)

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19568)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, consacrées à l'examen de cette question, j'invite les représentants du Botswana, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, du Guyana, de l'Inde, du Koweït, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Legwaila (Botswana), M. Garvalov (Bulgarie), M. Zapotocky (Tchécoslovaquie), M. Insanally (Guyana), M. Dasgupta (Inde), M. Abulhasan (Koweït), M. Kargbo (Sierra Leone), M. Manley (Afrique du Sud), M. Ghezal (Tunisie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Malaisie, du Nigéria, du Pakistan et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Yusof (Malaisie), M. Iheme (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan) et M. Osman (Somalie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/19585, dans lequel figure le texte d'un projet de résolution présenté par l'Algérie, l'Argentine, le Népal, le Sénégal, la Yougoslavie et la Zambie.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/19588, dans lequel figure le texte d'une lettre datée du 7 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Vous représentez un pays avec lequel le Pakistan entretient des relations étroites et cordiales, et qui s'est acquis l'admiration et le respect du peuple pakistanais par son adhésion constante aux principes de la Charte des Nations Unies et son appui indéfectible à tous les peuples qui luttent contre la domination étrangère et la répression. Nous sommes certains que sous votre direction avisée et compétente, le Conseil de sécurité saura réagir de façon efficace aux dernières mesures de répression imposées par le régime de Pretoria en Afrique du Sud.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre admiration à l'Ambassadeur Vernon Walters, qui a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier et dirigé ses débats avec beaucoup de distinction et avec sa compétence habituelle.

Le Conseil de sécurité a été prié de se réunir afin d'examiner la dernière phase de la répression déchaînée depuis longtemps par le régime de Pretoria en Afrique du Sud, et qui s'est accrue au fil des années, alors même que le régime impérial est soumis à la pression croissante des Nations Unies pour qu'il abandonne sa politique d'apartheid. Cette politique odieuse a été, à juste titre, condamnée par la communauté internationale comme un crime contre l'humanité. L'interdiction de fait imposée à 17 organisations anti-apartheid pacifiques par le régime de Pretoria, le 23 février, constitue un nouvel exemple de ce défi permanent.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Comme le représentant de l'African National Congress, M, Mnzana, l'a dit le 3 mars :

"La censure imposée ... fait partie de la troisième génération d'interdictions frappant des organisations populaires et des particuliers qui s'opposent à l'apartheid." (S/PV.2793, p. 17)

Il a fait remonter l'origine de ces mesures de répression à l'interdiction imposée à l'African National Congress en 1960, qui rendait la lutte pacifique impossible et encourageait la violence en contraignant l'ANC à entrer dans la clandestinité. La deuxième phase, comme il l'a indiqué, a été "l'interdiction qui a frappé 17 organisations populaires en 1977", qui a été condamnée par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Paradoxalement, le nombre des organisations qui ont été victimes de ces restrictions, le 23 février, est le même que celui des organisations interdites en 1977. Parmi celles qui sont ainsi proscrites se trouvent les organisations qui comptent parmi les plus démocratiques et les plus progressistes, telles que le United Democratic Front, dont le trésorier a dit que "le gouvernement a déclaré la guerre à l'opposition pacifique à sa politique".

Dans le même esprit, l'archevêque Desmond Tutu, qui a été arrêté le 29 février avec de nombreux autres ecclésiastiques, a lancé une mise en garde selon laquelle s'ils - les Sud-Africains blancs - :

"ne contiennent pas bientôt ce gouvernement, et il n'y a pas beaucoup d'espoir que cela se fasse, nous allons droit à la guerre."

Au cours de nombreuses séances du Conseil de sécurité, il a été dit à maintes reprises par le passé que l'apartheid est un système odieux, qui ne peut être réformé et que la seule façon de l'éliminer est de le détruire. Le gouvernement actuel en Afrique du Sud doit savoir que la marche de la civilisation vers la fraternité et l'égalité universelles ne peut être arrêtée par les efforts, condamnés d'avance, qu'il fait pour maintenir une création méprisante, survivante d'une ère coloniale cruelle, qui est pratiquement révolue. Il est encore temps pour le gouvernement de Pretoria de faire marche arrière et de s'écarter de la voie fatale sur laquelle il s'est engagé.

Au cours de ces débats, par le passé et plus visiblement maintenant, le Gouvernement sud-africain a montré peu de respect pour le Conseil de sécurité. Les déclarations de son représentant ont toujours été méprisantes et insultantes et ont

M. Shah Nawaz (Pakistan)

manifestement pour but d'éroder l'autorité du Conseil. Dans votre déclaration du 4 mars, vous avez, vous-même, Monsieur le Président, pris note des accusations arrogantes du représentant sud-africain contre le Conseil de sécurité et les Nations Unies. Vous avez également dit que vous partagiez les vues des membres du Conseil qui ont attiré votre attention sur sa déclaration, laquelle n'a fait que montrer que l'Afrique du Sud est décidée à poursuivre sa politique raciste au mépris de l'opinion de la communauté internationale et des décisions des Nations Unies.

Dans ces conditions, une simple condamnation du régime sud-africain ou une simple répétition du contenu des résolutions antérieures, affaiblies par la tolérance et édulcorées par le compromis, ne sont pas suffisantes. Il est temps que le Conseil de sécurité adopte une formule efficace pour dissuader le régime de Pretoria de poursuivre de façon imprudente une politique qui menace la paix et la sécurité de la région, et qui est désastreuse pour l'Afrique du Sud même.

Dans sa déclaration à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre du Pakistan a fait observer que :

"L'apartheid est un principe cruel et pervers, qui répugne aux lois divines et un crime contre les lois des nations. De nombreuses nations, y compris la mienne, continuent de boycotter de façon stricte et totale le régime raciste de Pretoria. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle se mette d'accord sur l'imposition de sanctions obligatoires à ceux qui sont coupables d'apartheid." (A/42/PV.11, p. 26)

Le Conseil de sécurité est le garant de la paix et de la sécurité internationales et il ne peut se soustraire à sa responsabilité de contraindre l'Afrique du Sud à rationaliser sa politique conformément aux normes civilisées et aux vœux de la majorité écrasante de la population de l'Afrique du Sud. Cela ne peut être réalisé qu'en imposant des sanctions obligatoires globales contre le régime de Pretoria.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de ses commentaires élogieux à l'égard de la politique de mon pays et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, je me permets d'adresser à votre pays des félicitations pour son accession à la présidence au mois de mars, et je saisis cette occasion pour adresser nos remerciements au représentant des Etats-Unis qui a assuré la présidence de notre conseil pendant le mois de février.

Monsieur le Président, vous-même et beaucoup de collègues avez manifesté votre émotion devant le ton et la substance de l'intervention du représentant de l'Afrique du Sud. Ma délégation partage cette émotion.

L'imposition de nouvelles mesures restrictives frappant 17 organisations politiques et syndicales d'Afrique du Sud marque une étape supplémentaire dans la politique de répression menée par le Gouvernement sud-africain à l'encontre de tous ceux qui s'opposent au système de l'apartheid. L'annonce de ces mesures, le 24 février, a été accueillie avec consternation par l'ensemble de la communauté internationale, tant il est évident qu'elles ne peuvent avoir pour effet que d'éloigner la perspective d'un changement pacifique dans ce pays.

Dans un communiqué du Ministère des affaires étrangères du 25 février, la France a fermement réprouvé ces mesures visant des organisations dont l'objectif est précisément la disparition de l'apartheid par des moyens pacifiques. Tout en estimant que cette atteinte aux libertés constitue un nouvel obstacle au dialogue indispensable à l'instauration en Afrique du Sud d'une société démocratique, où seraient respectés les droits légitimes de toutes les communautés, la France appelle les autorités sud-africaines à rapporter sans délai leur décision.

Présentées comme de simples restrictions, les mesures prises par le Gouvernement sud-africain équivalent en réalité à l'interdiction de fait des groupements concernés. Elles ont pour objet réel de réduire au silence l'opposition non violente à l'Afrique du Sud en lui refusant l'exercice de toute activité démocratique.

Intervenant dans un pays déjà soumis à l'état d'urgence, ces mesures d'exception sont d'une extrême gravité. Elles constituent en effet, de la part du Gouvernement sud-africain, un pas important dans la direction opposée à celle dans laquelle il devrait s'engager pour régler la crise qui afflige le pays. Il n'est en effet d'autre voie pour lui que celle du dialogue en vue du démantèlement du système d'apartheid.

M. Blanc (France)

C'est ce dialogue, avec toutes les composantes de la société sud-africaine, que le Gouvernement français préconise. La libération sans condition de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction frappant l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress (PAC), ainsi que l'abolition des restrictions pesant sur les activités du mouvement anti-apartheid sont, on le sait, les conditions indispensables d'un tel dialogue.

Les mesures prises le 24 février vont à l'encontre de cet objectif souhaitable. Le Gouvernement sud-africain a montré, depuis lors, son obstination en apportant de nouvelles restrictions à la liberté de mouvement et d'expression de personnalités opposées à l'apartheid et en réprimant les manifestations de protestation, notamment celle organisée par le Conseil sud-africain des Eglises.

C'est à l'occasion de cette manifestation que les autorités sud-africaines n'ont pas hésité à interpeller l'archevêque Desmond Tutu et d'autres hauts responsables religieux qui ne faisaient qu'exercer un droit de protestation pacifique.

De nouveaux projets de limitation de l'activité politique de l'opposition par le moyen d'un tarissement des sources de financement des mouvements anti-apartheid ont été, depuis lors, annoncés.

Ainsi, le Gouvernement sud-africain reste sourd aux appels au réalisme et à la sagesse. Son entêtement est à tous égards inquiétant. La répression accrue dans laquelle il s'engage aura pour résultat de bannir toute forme de dialogue et d'aggraver encore plus la crise politique en Afrique du Sud. Les mesures qu'il vient de prendre accentuent en effet la polarisation de la société politique sud-africaine en blocs antagonistes qui, conduits dans une impasse, seront inexorablement portés à emprunter la voie de l'affrontement et de la violence.

La communauté internationale se doit de réagir vivement à cette perspective, et il est bon que cette réunion du Conseil de sécurité soit l'occasion de mettre solennellement en garde le Gouvernement sud-africain contre les risques de son attitude irresponsable.

Je voudrais pour conclure renouveler depuis cette tribune l'appel que la France adresse aux autorités sud-africaines et leur demander de rapporter les mesures prises ainsi que de s'engager dans la seule voie réaliste, celle du dialogue, en vue du démantèlement complet de l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de ses félicitations.

L'orateur suivant est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je voudrais vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession bien méritée à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ce n'est pas là simplement un signe de reconnaissance de votre vaste expérience, de vos talents de diplomate et de vos éminentes qualités, mais c'est aussi un honneur pour votre grand pays, la Yougoslavie, avec lequel le mien entretient des liens très étroits d'amitié et de coopération. Nous sommes convaincus que, sous votre direction compétente, les débats du Conseil seront couronnés de succès.

Permettez-moi également d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que les membres du Conseil de sécurité de m'avoir permis de prendre part à ce débat sur les événements récents survenus en Afrique du Sud.

Ma délégation tient à se joindre à ceux qui ont condamné sans réserve la dernière manifestation de mépris de l'Afrique du Sud à l'égard de la justice et des droits de l'homme. Nous tenons également à exprimer notre indignation face à l'insolence affichée par le représentant de l'Afrique du Sud à l'égard du Conseil et à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que tous les Etats Membres ont été défiés, individuellement et collectivement, à réagir fermement face à la nouvelle vague de répression en Afrique du Sud et face à la volonté manifeste du régime de Pretoria de poursuivre sa voie criminelle et intransigeante.



M. Osman (Somalie)

Les expressions d'indignation face aux mesures et à l'attitude adoptées par l'Afrique du Sud émanent d'un large éventail de l'opinion publique internationale, mais il serait plus approprié pour le Conseil de sécurité de manifester une plus grande volonté de prendre des mesures concertées pour mettre un terme à l'apartheid ainsi qu'à la longue agonie et aux longues souffrances du peuple sud-africain.

Il y a 25 ans que dans cette salle du Conseil il a été déclaré que l'apartheid était sui generis, que son attaque sans précédent contre les droits de l'homme devait susciter l'inquiétude internationale et faire l'objet de mesures internationales. Dans les décennies qui ont suivi, la communauté internationale a assisté au déroulement du plan de l'apartheid dans toute son inhumanité raciste. Nous avons assisté à un crime contre l'humanité commis au moyen de l'aliénation, de la spoliation et de la déportation d'Africains dans leur terre natale. Nous avons vu l'Afrique du Sud essayer de défendre l'apartheid en commettant des actes de déstabilisation et des agressions militaires flagrantes contre des Etats voisins, en violation manifeste du droit international. Nous avons vu l'Afrique du Sud intensifier et accélérer ses politiques internes de répression et de terreur et les appliquer avec une force meurtrière même contre des enfants et des femmes sans défense.

Nul ne devrait être surpris de constater que l'Afrique du Sud a attaqué les principales organisations anti-apartheid en Afrique du Sud à l'origine de manifestations pacifiques, qu'elle a essayé de museler le puissant Congrès sud-africain des syndicats et de supprimer toute assistance humanitaire apportée de l'extérieur aux partisans des droits de l'homme en Afrique du Sud. Cette fermeture délibérée des voies qui pouvaient encore mener à un changement pacifique est une autre mesure dans un processus qui a commencé il y a plusieurs décennies, un processus qui a été mené au vu et au su de la communauté internationale.

Tous ces événements tragiques se sont poursuivis sans entrave parce que l'Afrique du Sud a toujours compris qu'aucune mesure efficace dissuasive ne serait imposée contre elle. La menace d'imposer des mesures coercitives conformes au Chapitre VII de la Charte n'a jamais été suivie d'effet. Des relations commerciales, diplomatiques et sociales qui lui sont d'un grand soutien se poursuivent sans interruption, et une large assistance militaire, qui s'accompagne de la fourniture d'une technique nucléaire, ont permis à l'Afrique du Sud de

M. Osman (Somalie)

devenir un Etat important sur le plan militaire. Le défi éhonté lancé aux Nations Unies par le régime de Pretoria est le fruit amer de ces politiques opportunistes.

La situation en Afrique du Sud montre clairement que ceux qui, au fil des ans, ont préconisé la patience étaient au mieux malavisés de déclarer avec insistance qu'avec le temps et des encouragements l'Afrique du Sud finirait par remédier à l'injustice criminelle due à l'apartheid. Cet argument a toujours été démenti par l'intransigeance continue de Pretoria, et il est évident qu'il est aujourd'hui dénué de toute validité.

Le Conseil de sécurité doit maintenant envisager les solutions de rechange qui s'offrent aux Nations Unies. Ma délégation espère qu'il reconnaîtra carrément que des sanctions sélectives et volontaires appliquées inégalement sont restées sans effet. La Somalie se joint à la vaste majorité des Etats Membres et à la majorité du peuple opprimé d'Afrique du Sud pour demander l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud. C'est la seule mesure pacifique et suffisamment énergique dont les Nations Unies disposent. Cette mesure aurait été une voie appropriée en 1963, lorsqu'elle a été pour la première fois proposée au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, alors que la situation à l'intérieur et autour de l'Afrique du Sud s'est gravement aggravée, les arguments en faveur de sanctions complètes ne peuvent être raisonnablement rejetés. Il ressort d'un consensus international très clair que faute de mesures internationales énergiques la tendance constante vers la violence et les effusions de sang en Afrique du Sud aboutira à un conflit racial prolongé, qui affectera toute la région de l'Afrique australe et qui aura de graves répercussions internationales.

Ma délégation reconnaît que l'imposition de sanctions efficaces n'est pas une affaire simple, et qu'elle pourrait entraîner des difficultés pour certains Etats. Nous estimons cependant qu'avec la volonté nécessaire ces difficultés pourraient être surmontées. Les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud devraient prendre avec courage les mesures nécessaires pour assurer une approche intégrée et équitable dans l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud. En outre, de sérieux efforts devront être faits pour renforcer la capacité des Etats de première ligne de conserver une indépendance économique et de faire face à toute action punitive que l'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux.

M. Osman (Somalie)

Quelles que soient les difficultés, il n'y a pas d'autre choix que cette voie d'action qui, nous en sommes fermement convaincus, est conforme à la responsabilité politique et morale des Nations Unies de mettre fin à l'apartheid et de ramener la paix et la justice en Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud a encore une fois dit ouvertement et sans vergogne à la communauté mondiale qu'elle avait l'intention de poursuivre ses politiques d'apartheid violemment racistes. Ce qui est en jeu n'est pas seulement l'élimination de l'apartheid, crime contre l'humanité, et la suppression d'une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi la crédibilité et l'autorité de l'Organisation mondiale. Ma délégation espère fermement que le Conseil de sécurité ne manquera pas de répondre efficacement au défi posé par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Somalie des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

M. BUCCI (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, en tant que représentant d'un pays qui a une frontière commune avec la Yougoslavie, je suis particulièrement heureux de vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que le Conseil et ses travaux profiteront grandement de votre expertise et de l'influence dont votre pays bénéficie dans le monde.

Nous remercions également le Représentant permanent des Etats-Unis, qui a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de février avec son expérience et son talent habituels.

Le Conseil de sécurité traite une fois de plus de la question de l'apartheid. Cette fois-ci, nous sommes réunis pour discuter des mesures d'interdiction du 24 février, qui ont touché de nombreuses organisations anti-ségrégationnistes d'Afrique du Sud. Ces organisations n'ont pas été supprimées, mais elles ont été privées de la capacité de se livrer à des activités politiques. A la suite de cette décision, la police sud-africaine a pris des mesures contre des dirigeants du clergé qui ont participé à une manifestation pacifique contre l'apartheid.

Ma délégation a demandé à prendre la parole devant le Conseil au sujet de ces deux événements parce que ceux-ci sont un signe inquiétant de la dégradation de la situation en Afrique du Sud : la règle de la ségrégation continue d'être imposée par la force à l'intérieur du pays et défendue à l'extérieur par une politique d'agression dont le but est d'exporter les difficultés sud-africaines et qui affecte ainsi l'autonomie et la liberté d'autres pays. Ces nouveaux événements signifient que, maintenant, même l'opposition pacifique à l'apartheid est interdite. Bref, l'Afrique du Sud a de nouveau manifesté son intolérance.

Rejeter le dialogue au point d'interdire même les protestations civiles, cela signifie que la communauté blanche de l'Afrique du Sud connaît un déclin des valeurs humaines et civiques. En d'autres termes, le déni du droit des autres conduit à l'affaiblissement des droits de ceux qui pratiquent l'apartheid. Qui plus est - et cela est l'aspect le plus alarmant -, interdire des protestations qui ne perturbent pas la paix revient à encourager la violence. Après des années d'expériences de ce genre, nous devons supposer que même l'Afrique du Sud ne peut sérieusement croire que les problèmes qui ont abouti à la ségrégation seront résolus en interdisant l'activité politique d'organisations représentatives ou les manifestations de protestation civile.

M. Bucci (Italie)

Mon gouvernement a déjà exprimé son inquiétude à propos des récents événements, tant publiquement que directement, par la voie bilatérale. Nos protestations sont déjà officielles et nous ne pouvons ici que les réitérer. Le Gouvernement italien s'associe également à la déclaration sur l'Afrique du Sud faite par les 12 Etats membres de la Communauté européenne et l'appuie pleinement; cette déclaration condamne fermement cette nouvelle manifestation d'intolérance qui fait obstacle au dialogue, la seule méthode à laquelle nous croyions.

Finalement, nous voudrions exprimer l'espoir que la réaction de la communauté internationale à ces dernières mesures sud-africaines contribuera au moins à empêcher l'application des dispositions qui menacent la continuité de l'appui économique que beaucoup de pays, la Communauté européenne en particulier, octroient pour atténuer les effets de l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et à ma personne.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation éprouve un plaisir particulier à vous voir, Monsieur le Président, un ami représentant un pays ami, la Yougoslavie, présider les débats du Conseil au cours du mois de mars. Votre pays et le mien entretiennent des liens d'amitié uniques et durables qui remontent à la lutte de mon peuple pour son indépendance, une amitié nourrie et renforcée au cours des années par notre conception commune d'un monde non aligné, notre attachement à la paix, à la justice et au progrès de l'humanité. Nous savons que grâce à votre vaste expérience de diplomate les débats du Conseil seront menés à bonne fin ce mois-ci.

Permettez-moi également d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Amassadeur Vernon Walters des Etats-Unis, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil en février.

Jeudi dernier, le Conseil a été injustement dénigré et critiqué par le représentant du régime de Pretoria. Ma délégation regrette que le Conseil ait été la cible d'un langage aussi inconvenant et témoin d'une conduite aussi peu digne et aussi grossière. Le représentant du régime raciste n'a pas à canaliser les frustrations de Pretoria en insultant les membres du Conseil. En effet, ce n'est pas la faute du Conseil si Botha a été écrasé lors des élections partielles dans le platteland par les mutants dignes de Frankenstein engendrés par l'idéologie de

M. Mudenge (Zimbabwe)

l'apartheid. Le Conseil n'est pas responsable non plus du dégoût universel suscité par les mesures d'interdiction imposées par Botha à 17 organisations démocratiques de masse. Ce sont les politiques de Botha et sa vaine tentative d'apaiser et de nourrir les appétits voraces des mutants et déviants du Transvaal engendrés par sa politique d'apartheid qui ont apporté ces malheurs, non pas ses voisins, et certainement pas les membres du Conseil.

Il est temps que le monde se réveille face aux événements qui se produisent en Afrique du Sud, avant qu'il ne soit trop tard. Il y a un danger très réel que la communauté internationale soit prise au dépourvu par les événements de l'Afrique du Sud. Celle-ci connaît une recrudescence du nazisme. Le système répugnant de l'apartheid, comme on s'y attendait, se transforme en un fascisme absolu.

Lors des récentes élections partielles en Afrique du Sud, les "néo-chemises brunes" défilaient - sauf que cette fois, les chemises étaient kaki. Elles ont exigé la création d'un Etat blanc en Afrique du Sud, où les Noirs ne seraient autorisés que dans la mesure où leur travail serait nécessaire. Cependant, tous les Juifs seraient expulsés. Cela en dit long sur l'alliance tant vantée entre les Etats parias que sont l'Afrique du Sud et Israël. Comme l'a déclaré, dans une acclamation assourdissante de fidèles, Eugène Terreblanche, dirigeant de l'AWB, dans l'Etat blanc envisagé : "Nous nous gouvernerons nous-mêmes avec nos gènes blancs supérieurs". La race aryenne subsiste.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le fascisme et les tactiques nazies ne se limitent pas exclusivement aux produits extrêmes de l'apartheid, tel qu'on peut le voir au Transvaal. L'Etat d'apartheid lui-même a eu tendance à adopter de plus en plus fréquemment des tactiques néo-nazies contre ses opposants.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à l'apparition d'escadrons de la mort de type hitlérien aux ordres du mécanisme de sécurité de Pretoria, lesquels sont autorisés à tuer les principaux opposants au régime d'apartheid. A travers toute l'Afrique du Sud on entend parler d'une nouvelle catégorie de victimes de Pretoria - les "disparus". Les travailleurs sud-africains vivent à présent constamment dans la peur qu'un jour les escadrons de la mort les attaqueront lorsqu'ils rentreront du travail. Et les écoliers craignent qu'un jour, au retour de l'école, ils ne retrouveront peut-être pas le confort de leur maison. Comme le représentant d'Amnesty International l'a dit lors d'une réunion de la Commission des droits de l'homme tenue récemment à Genève :

"Un nouvel élément menaçant dans la situation en Afrique du Sud est le nombre croissant des attaques perpétrées contre les détracteurs et les opposants du Gouvernement et la carence des autorités s'agissant d'identifier les coupables et de les traduire en justice. L'assassinat, ces dernières années, de Victoria Mxenge, de Mathew Goniwe, un avocat de Durban en matière de droits de l'homme, et de trois autres activistes en matière de droits de l'homme de Cradock, de même que le sort de trois dirigeants communautaires noirs qui ont disparu - bien que l'on prétende qu'ils étaient détenus - demeurent inexplicables. Il en va de même pour l'assassinat de M. Fabian Ribeiro, qui a été tué en même temps que sa femme après avoir apparu dans un film télévisé traitant de violations des droits de l'homme perpétrées en vertu de l'état d'urgence. Plus récemment, Sicelo Dhlomo, un ancien détenu politique de 18 ans a été trouvé mort peu de temps après avoir été interrogé par la police de sécurité au sujet d'une interview filmée qu'il avait accordée à une compagnie de télévision américaine, au cours de laquelle il décrivait comment il avait été maltraité durant sa détention en 1986... De l'avis de nombreux activistes politiques et autres, ces assassinats étaient d'inspiration politique et ont été perpétrés par des groupes comprenant des membres des forces de sécurité - autrement dit, les personnes assassinées étaient les victimes d'exécutions extra-judiciaires."

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le régime d'apartheid est pris d'une folie de pendaisons. En 1986, le régime de Pretoria a pendu plus de gens qu'à n'importe quel moment depuis la création de l'Union sud-africaine, en 1910. Se trouvent en ce moment aux Etats-Unis des membres de la famille des "Sharpeville Six" qui, comme le Conseil le sait, attendent leur exécution en dépit du tollé mondial qui s'est élevé contre cette exécution et des appels lancés par le Conseil lui-même.

Le régime de Pretoria est devenu fou. Rien qu'au cours des 24 derniers mois, il a détenu plus de 30 000 personnes, y compris des femmes et de tout jeunes enfants, en vertu des lois d'urgence. C'est ainsi que des journalistes, des membres du clergé, des syndicalistes, des étudiants et des dirigeants communautaires et autres ont été détenus sans pouvoir recourir aux tribunaux pour essayer d'obtenir justice ou savoir quand ils pourront être relâchés.

Lorsque Pretoria élimine ou emprisonne de tels dirigeants de la majorité de la population, comment pourrait-on le croire lorsqu'il affirme qu'il est disposé à négocier pour assurer un avenir juste et pacifique à tous les Sud-Africains? Ses actes parlent plus fort que ses paroles. Les mesures draconiennes prises à l'encontre de 17 organisations le 24 février dernier est une réalité que nous pouvons tous comprendre. En vue de la défense du régime d'apartheid, les Blancs d'Afrique du Sud sont tellement militarisés que ce régime pourrait aujourd'hui déployer une armée de 400 000 hommes si une crise venait à éclater, et la population blanche d'Afrique du Sud, avec à sa disposition plus de 2 millions d'armes à feu aux mains de particuliers, est de nos jours la population civile la plus armée du monde. Ce ne sont là ni un pays ni un gouvernement se préparant au dialogue, mais plutôt à un combat désespéré.

Au moment où nous siégeons ici, une troupe de plus 8 000 hommes des forces de Pretoria occupent le sud de l'Angola. Ses agents du MNR ravagent actuellement le Mozambique tandis que les bandits de l'UNITA sont en train de détruire l'Angola. Est-ce là la preuve d'un régime pacifique? Des dissidents armés et des mécontents politiques sont actuellement formés et armés par Pretoria pour déstabiliser la Zambie et le Zimbabwe, et la Namibie continue d'être occupée. La nature expansionniste et belliqueuse du régime raciste ainsi que sa répression brutale sont les caractéristiques véritables de ce système néfaste. A la suite de ses actes de déstabilisation contre l'Angola et le Mozambique, plus de 140 000 enfants



M. Mudenge (Zimbabwe)

âgés de moins de 5 ans meurent chaque année, ce qui ne serait pas le cas si le système mauvais de l'apartheid n'existait pas. Evoquant ce drame, la Première Dame du Zimbabwe et Présidente du Zimbabwe Committee on Child Survival and Development, Mme Sally Mugabe, l'a comparé à l'accident, chaque jour, d'un avion géant plein de gens au cours duquel tous les passagers seraient tués.

Le représentant de Pretoria a tort lorsqu'il dit :

"Notre péché est d'éliminer la discrimination et d'élargir la base démocratique." (S/PV.2793, p. 14/15)

Le péché de Pretoria, c'est l'apartheid. Au lieu de promouvoir la démocratie et d'éliminer la discrimination, Pretoria accentue ses mesures d'interdiction, de répression, renforce son agression, son oppression et son occupation et recourt de plus en plus aux meurtres et aux pendaisons. Il est tout aussi faux de prétendre que "le conflit en Afrique du Sud prend racine dans le tribalisme", comme certains l'ont récemment laissé entendre. Le conflit plonge ses racines dans le racisme, le fascisme et le militarisme. L'apartheid est la cause première de la crise non seulement en Afrique du Sud même, mais dans le sous-continent tout entier. Il s'agit d'une idéologie agressive et raciste qui doit être déracinée et complètement détruite si l'on veut que la paix et le progrès soient rétablis en Afrique australe.

La détérioration de la situation en Afrique australe exige que la communauté internationale prenne immédiatement des mesures concertées pour contraindre le régime de Pretoria à renoncer à sa politique immorale. Ce n'est que par le démantèlement de l'apartheid qu'il sera possible d'aboutir à une paix durable en Afrique australe. Le Conseil de sécurité, organe qui, en vertu de la Charte, s'est vu confier la tâche importante du maintien de la paix et de la sécurité, a la responsabilité de veiller à ce que la situation déjà explosive régnant en Afrique australe ne se détériore davantage.

Nous remarquons que diverses organisations, y compris le Commonwealth et la Communauté économique européenne (CEE) ont, ces deux dernières années, adopté des mesures tendant à obliger l'Afrique du Sud à s'amender. Plusieurs gouvernements, y compris certains membres du Conseil, ont pris des mesures encore plus énergiques à cette fin. Nous nous félicitons de ce changement d'attitude de la part de la communauté internationale et l'en remercions sincèrement. Toutefois, ce qu'il faut maintenant, c'est que la communauté internationale coordonne l'application de ces trains de sanctions. Nous relevons que le train de mesures adoptées à ce jour par la CEE représente le dénominateur commun minimum de tous les trains de mesures adoptées par l'un ou l'autre des membres du Conseil.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Mais pour que ces mesures soient efficaces et pour que la communauté internationale envoie un message particulièrement vigoureux à l'Afrique du Sud, il faut absolument, en tant que premier pas, que ces mesures minimums soient adoptées dans le cadre des Nations Unies et qu'elles soient contraignantes. Toutes ces mesures seraient appliquées dans un délai d'un an et susceptibles d'être prorogées selon que le régime de Pretoria aura donné ou non suite aux demandes qui lui ont été faites de libérer tous les prisonniers politiques, d'autoriser les exilés à revenir dans le pays sans crainte d'être arrêtés, de lever l'interdiction frappant tous les partis politiques et d'engager un dialogue authentique avec les dirigeants de la majorité de la population en Afrique du Sud. Ce n'est pas là trop demander. Ce n'est pas un programme révolutionnaire; c'est un minimum. Nous ne demandons pas à Botha ni à ses acolytes d'abdiquer tout pouvoir immédiatement. Nous ne prescrivons pas un type de gouvernement particulier ni n'imposons un calendrier. Ce que nous demandons ce sont des preuves de bonne foi pour commencer des négociations sérieuses - la bonne foi, c'est tout.

L'Afrique du Sud doit savoir que le Conseil est des plus sérieux. C'est pour cette raison que nous présentons un projet de résolution qui, nous le pensons, aborde certaines des difficultés qui se sont élevées la dernière fois, lorsque nous avons tenté d'internationaliser les mesures que le Congrès des Etats-Unis avait adoptées.

Parmi ces innovations constructives, il faut citer le délai de 12 mois et les cinq exigences énoncées dans le projet de résolution actuel et qui ne figuraient pas dans le dernier projet. Quelle est la signification de ces deux éléments? Tout d'abord, dans ce projet de résolution, nous disons à Pretoria que notre opposition à l'apartheid et à la répression ne signifie pas que nous voulions imposer à l'Afrique du Sud le type de système politique qu'elle doit avoir. Cela devrait être décidé au cours d'un dialogue véritable avec toute la population. Deuxièmement, nous disons à l'Afrique du Sud que si elle désire que le monde supprime les sanctions que nous allons imposer, elle en a la possibilité dès qu'elle le jugera bon. Pour toutes ces raisons, nous espérons que le projet de résolution attirera l'attention de la population de l'Afrique du Sud alors qu'elle débat de la question de savoir si les exigences du Conseil de sécurité sont raisonnables ou non.

Le deuxième aspect couvert par cette résolution est celui de la portée des conditions. En choisissant, pour commencer, les mesures limitées imposées par la CEE, nous espérons que les points de vue des membres de la CEE qui ne sont pas

M. Mudenge (Zimbabwe)

encore disposés à aller au-delà des mesures déjà adoptées par cet organe seront pris en compte. Etant donné que tous les membres du Conseil ont adopté soit les mesures de la CEE, soit des mesures identiques à ces dernières, ou même une plus grande gamme de sanctions, nous espérons que nul ne pourra prétendre ne pas être disposé à accepter ces mesures sous le prétexte que ces sanctions nuiront aux Etats voisins ou aux Africains en Afrique du Sud ou à leurs propres économies. Sur le papier, tous les membres du Conseil se sont déjà engagés à appliquer la plupart de ces mesures. Il ne saurait donc se trouver un membre qui puisse invoquer une excuse quelconque pour s'y opposer, étant donné, qu'en théorie du moins, ces mesures sont déjà en vigueur.

Enfin, nous imposons un calendrier de 12 mois pour l'application de ces sanctions, de sorte que si les membres, notamment un membre quelconque parmi les cinq membres permanents, estiment que l'Afrique du Sud a donné suite aux cinq conditions imposées par le Conseil, alors les mesures pourront être levées. Autrement dit, aucun membre ne pourra recourir au veto pour contraindre les autres membres du Conseil à continuer d'appliquer des mesures contre la volonté de la majorité du Conseil. Et, chose encore plus significative, un membre quelconque parmi les cinq membres permanents peut recourir au veto pour mettre un terme aux mesures s'il estime que les conditions ont été remplies.

Les auteurs de ce projet de résolution ont longuement et sérieusement réfléchi à la mise au point des mesures qu'ils ont présentées. Bien qu'ils soient eux-mêmes en faveur de sanctions globales et contraignantes, ils ont tenu dûment compte des vues et des préoccupations présentées auparavant par certains membres du Conseil. Il appartient maintenant à ces membres du Conseil de faire preuve de bonne volonté en appuyant ce projet de résolution constructif, réaliste et équilibré. Pretoria va surveiller de très près le vote du Conseil en cette occasion. Il va évaluer la volonté politique de ses principaux partenaires commerciaux, qui sont tous, fort heureusement, représentés autour de cette table. On ne demande pas aux membres, dans le projet de résolution, de prendre de nouvelles mesures à ce stade, mais simplement de manifester une plus grande volonté politique de combattre l'apartheid. J'espère que le Conseil saisira cette occasion, en adoptant le projet de résolution dont il est saisi, pour exprimer sa condamnation des mesures d'interdiction ou de restriction prises par l'Afrique du Sud à l'encontre de 17 organisations et du traitement dégradant dont ont fait l'objet l'archevêque Tutu et ses collègues.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Nous savons, par la presse, que le Conseil de sécurité tient des consultations sur la possibilité d'invoquer le Chapitre VII de la Charte à propos d'une des zones de conflit qui existe dans le monde. C'est serait des plus ironiques s'il devait s'avérer que ces membres du Conseil qui font vigoureusement campagne pour le recours au Chapitre VII dans ce conflit, sont ceux-là mêmes qui s'opposent à ce que l'on invoque le Chapitre VII contre le crime d'apartheid. Ce serait, en effet, particulièrement déplorable. Cela soulèverait des doutes quant à leurs mobiles et expliquerait les raisons pour lesquelles l'homme de Botha a traité le Conseil avec un tel mépris l'autre jour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il a prononcées à propos de la politique de mon pays, et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. IHEME (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de la délégation du Nigéria, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence de cet organe pour le mois de mars. Nous sommes sûrs que, grâce à votre riche expérience diplomatique ainsi qu'à l'attachement bien connu de votre pays à la paix et à la justice internationales, vous dirigerez les travaux du Conseil avec succès. Ma délégation voudrait également transmettre ses remerciements chaleureux à l'Ambassadeur Walters, des Etats-Unis, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président du Conseil le mois dernier.

Une fois de plus, nous sommes devant ce conseil pour débattre du dernier acte d'une série d'actes de répression et d'oppression toujours plus intenses perpétrés contre la majorité noire en Afrique du Sud par ce régime blanc discrédité qui recherche la suprématie. La toute dernière de ces mesures bien planifiées du régime Botha, dont le but est d'étouffer les protestations les plus pacifiques qui s'élèvent contre la liste toujours plus longue de lois inhumaines et impitoyables du régime afrikaner, est l'interdiction générale qui frappe 17 organisations démocratiques anti-apartheid, annoncée le 24 février 1988. Le régime a également imposé des restrictions injustifiables à l'encontre de 18 personnes éminentes dont le seul crime a été d'élever la voix de la dissension contre le système féroce et répréhensible de l'apartheid. En outre, le régime a, depuis la promulgation de la législation de répression frappant d'interdiction les organisations anti-apartheid

M. Itheme (Nigéria)

pacifiques, institué un contrôle des plus assidus et des plus stricts de toutes les manifestations anti-apartheid pacifiques - situation qui a abouti à l'arrestation regrettable et à la brève incarcération, le 29 février 1988, de certains ecclésiastiques dont le lauréat du prix Nobel de la paix bien connu, l'archevêque Desmond Tutu, et le Rév. Alan Boesak, leader du Front démocratique uni (UDF).

M. Theme (Nigéria)

Par cet acte du 24 février 1988, le régime raciste de Pretoria a réussi à éliminer la dernière prétention à la démocratie en Afrique du Sud, donnant ainsi libre cours aux tendances fascistes du psychisme national afrikaner, tel qu'il est incarné dans l'organisation conservatrice nazie connue sous le pseudonyme de Mouvement de résistance nationale afrikaner. Il est intéressant de noter qu'un régime qui aime à se réclamer de la civilisation occidentale impose des lois aussi draconiennes à des organisations "notoires" aux yeux du Gouvernement sud-africain simplement parce qu'elles prônent les moyens pacifiques pour opérer les changements qui s'imposent depuis si longtemps dans leur société divisée.

Mon pays a indiqué à maintes reprises que seuls les actes et non pas les déclarations creuses mèneraient à des changements dignes de ce nom en Afrique du Sud et à la création d'une société juste, démocratique et non raciale. Le seul moyen pacifique restant pour combattre le racisme et démanteler l'apartheid est l'application cohérente de sanctions globales, universelles, efficaces et obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste. L'application tiède et isolée d'un ensemble sélectif de sanctions n'entraînera jamais l'abandon du monstrueux système. Au mieux, cela ne peut conduire qu'à des changements superficiels.

Le 3 mars, ma délégation a entendu avec horreur et incrédulité les épithètes scandaleuses employées par le régime raciste à l'encontre du Conseil de sécurité. On sait très bien que l'Afrique du Sud raciste n'a jamais pris cet organe au sérieux. Il ne demeure pas moins que nous condamnons de la manière la plus énergique le langage grossier utilisé par le porte-parole de l'entité raciste. La délégation nigériane espère que l'affront fait au Conseil de sécurité par l'Afrique du Sud ne restera pas impuni. Nous voulons croire aussi que les insultes de l'Afrique du Sud auront ouvert les yeux des pays et des gens qui, d'une manière ou d'une autre, ont aidé l'Afrique du Sud à commettre ses crimes ou se sont faits ses complices. Ils devraient avoir maintenant découvert la vraie nature de l'apartheid.

Mais ne nous étendons pas davantage sur l'accès de colère violent et désespéré du porte-parole de l'apartheid. Notre message est simple; il est celui-ci : ni la terreur, ni le banditisme, ni la répression, ni la proscription, ni le meurtre n'empêcheront le peuple de lutter pour la justice, pour la liberté et pour ses droits inaliénables dans son propre pays. Nous demandons à la communauté internationale de comprendre que l'apartheid est une menace à la paix et qu'il faut mettre fin à cette marche inexorable vers la folie et la tragédie. L'Afrique a besoin de paix pour affronter ses problèmes économiques et sociaux, mais l'apartheid menace cette paix.

M. Iheme (Nigéria)

En dépit des déceptions passées - déceptions qui n'étaient pas sans rapport avec les calculs égoïstes de certains membres - le Gouvernement et le peuple du Nigéria continuent d'avoir foi dans le Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que la vérité et la justice finiront par triompher et que le Conseil de sécurité assumera sa responsabilité historique. Il est plus que temps d'agir contre l'entité de Pretoria. Maintenant encore, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de se racheter, de redresser rapidement la situation et de se solidariser avec l'Afrique australe opprimée.

On ne doit plus continuer à donner l'impression que les Nations Unies ne peuvent rien faire à propos de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud est vulnérable et, en dépit des éclats désespérés de son porte-parole, le régime de Botha s'inquiète des mesures concertées que la communauté internationale pourrait prendre pour provoquer des changements radicaux en Afrique du Sud. La dernière interdiction générale décidée à l'encontre d'organisations et de particuliers en Afrique du Sud - les ultimes bastions de ceux attachés aux changements pacifiques dans cette société malheureuse - nous rappellent combien il est urgent que tous les pays favorables à des changements fondamentaux agissent.

Pour ma délégation, le temps n'est plus depuis longtemps à la prudence et à la circonspection. La situation interne, qui ne fait qu'empirer, exige que le Conseil fasse preuve de courage, d'imagination, mais, avant tout, qu'il soit unanime face à la plus grande parodie de justice que l'humanité ait jamais connue. Dès lors, nous exhortons le Conseil de sécurité à imposer sans retard des sanctions universelles, globales et obligatoires à l'encontre du régime discrédité d'apartheid en Afrique du Sud.

Ma délégation tient à faire une mise en garde : agir n'est pas seulement nécessaire mais impératif. Les événements qui se déroulent en Afrique du Sud sont de mauvais augure. Les signes annonçant le danger et la catastrophe ne laissent aucun doute. Il faut agir vite et nous demandons au Conseil de le faire. Il en est capable. L'arrogance et le défi de l'Afrique du Sud doivent cesser; il en est grand temps.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria pour les aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

L'orateur suivant est le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, M. Peter Zuze, à qui le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ZUZE (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. J'aimerais également vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de sécurité pour avoir fait droit à la requête du Groupe des Etats d'Afrique et accepté d'examiner la situation en Afrique du Sud, qui s'est encore détériorée depuis la dernière vague de répression déchaînée par le régime d'apartheid contre son peuple. Le Conseil pour la Namibie tient à dire combien il est reconnaissant qu'on l'ait aimablement invité à participer à ces importantes délibérations du Conseil de sécurité en cette heure cruciale.

Je saisis également cette occasion, Monsieur le Président, pour vous remercier et vous féliciter pour la déclaration que vous avez faite le 4 mars 1988 à la suite des accusations arrogantes lancées dans cette salle contre le Conseil et contre les Nations Unies par le représentant de l'Afrique du Sud.

En tant que membre fondateur et chef de file du Mouvement des pays non alignés, la Yougoslavie a bien sûr joué un rôle important dans la promotion de la lutte pour l'indépendance et la justice sociale dans le monde. L'appui indéfectible de votre pays à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et pour l'indépendance en Namibie, mais aussi à la lutte pour l'autodétermination, la justice et la paix dans toute l'Afrique australe est hautement apprécié de nos dirigeants régionaux.

Les membres du Conseil pour la Namibie se félicitent que ce débat se déroule sous la direction engagée du pays que vous représentez, le porte-flambeau du Mouvement non aligné depuis sa création.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie à l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Il y a un peu plus d'un an - en février 1987 - que le Conseil de sécurité examinait la situation en Afrique du Sud. Toutes les délégations avaient alors rappelé que la situation continuait à s'y détériorer. Elles avaient déploré et condamné la réimposition de l'état d'urgence, la recrudescence des persécutions et le durcissement des méthodes de répression par le régime. A cet égard, les délégations avaient souligné le fait qu'en Afrique du Sud près de 40 % des détenus politiques étaient mineurs ou avaient moins de 18 ans.



M. Zuze (Zambie)

Ils ont condamné l'occupation illégale continue de la Namibie par l'Afrique du Sud et les actes d'agression et de déstabilisation perpétrés contre les Etats de première ligne. Ils ont tous répété que l'apartheid doit être éliminé.

La majorité des Etats Membres ont demandé au Conseil de sécurité d'entreprendre une action internationale, unie et concertée, y compris des sanctions obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte. Toutefois, une fois de plus, certains pays occidentaux, membres permanents du Conseil, ont affirmé expressément que l'imposition de sanctions par le Conseil de sécurité ne ferait qu'exacerber le conflit et accroître la répression plutôt que la réduire.

Ces Etats puissants, partenaires commerciaux importants de l'Afrique du Sud, étaient en désaccord avec le point de vue de la majorité, selon lequel l'imposition de sanctions était un moyen pacifique de mettre fin à l'apartheid, et ils ont rejeté ce qu'ils appelaient "la notion" que la communauté internationale pourrait éliminer l'apartheid en provoquant l'effondrement de l'économie sud-africaine.

Nous voici, 13 mois plus tard, réunis encore une fois autour de cette table, faisant une fois de plus le bilan de la situation, procédant à un nouvel inventaire des actes incroyables de brutalité et de répression commis par le régime de Pretoria et, bien sûr, passant une nouvelle fois en revue les actes de détermination, de courage et d'intrépidité du peuple sud-africain qui lutte pour instaurer la justice, la démocratie et la paix dans son pays assiégé.

Le régime de Botha a profité du temps de répit que lui a accordé la carence du Conseil, qui n'a pas adopté de mesures concrètes et concertées, pour essayer avec une détermination renouvelée d'assurer la survie de l'apartheid. Les dernières mesures annoncées par l'Afrique du Sud le 24 février 1988, en vertu desquelles le régime espère pouvoir enrayer la vague croissante anti-apartheid, comprenaient l'interdiction et les restrictions effectives imposées à 17 organisations démocratiques de masse et à 18 particuliers qui s'opposaient au système odieux de l'apartheid. Une manifestation pacifique organisée par le clergé en opposition à ces mesures a été réprimée de manière impitoyable, et le régime a détenu pendant quelque temps des dirigeants, parmi lesquels le détenteur du prix Nobel de la paix, l'archevêque Tutu et le Rév. Allan Boesak, qui ont tous été arrêtés pour simple raison qu'ils participaient à une manifestation pacifique.

M. Zuze (Zambie)

Les organisations visées comprennent le United Democratic Front, l'Azanian People's Organization, des groupes estudiantins et communautaires locaux et des organisations de droits de l'homme, telles que le Comité de soutien aux parents de détenus. Pendant près de deux ans, dans le cadre de l'état d'urgence, ces organisations ont vu détenir, torturer, tuer et même pendre un grand nombre de leurs membres. Le Gouvernement a également imposé des restrictions paralysantes au Congress of South African Trade Unions (COSATU).

Aucune des organisations bannies récemment n'a été accusée de violence, même par le régime raciste, ce qui a été souligné par le United Democratic Front lors de la déclaration qu'il a faite en réponse à cette dernière mesure de répression, lorsqu'il a dit : "Le Gouvernement a déclaré la guerre aux opposants pacifiques de l'apartheid." A cet égard, l'archevêque Tutu a affirmé que le Gouvernement "ne peut offrir que la violence et les effusions de sang" et il a qualifié cette mesure : "d'acte pernicieux et provocant, commis par un gouvernement qui est devenu une menace pour l'Afrique australe".

Le régime d'apartheid est engagé dans une "vendetta hystérique et vindicative" contre son propre peuple, ses fils et ses dirigeants civiques et religieux.

L'apartheid n'est pas seulement un problème sud-africain; il s'étend à tous les aspects de la vie quotidienne du peuple namibien, dont l'Afrique du Sud occupe illégalement le pays et qui est devenu une garnison militaire. Cela en dépit du fait qu'il y a 22 ans, l'Assemblée générale a levé le mandat de l'Afrique du Sud sur ce territoire. Les nombreuses résolutions de cette organisation mondiale qui demandent à l'Afrique du Sud de se retirer de la Namibie sont restées lettre morte pour le régime de Pretoria. Il y aura 10 ans cette année qu'a été adoptée la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, élaborée à l'époque, par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité. Aujourd'hui même, 10 ans après l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, il ne semble toujours pas y avoir de solution en vue à la question de Namibie - seul territoire placé sous la responsabilité directe de l'Organisation, qui, apparemment, n'a pas réussi à en faire partir l'Afrique du Sud.

Le gouvernement raciste de Pretoria poursuit également son agression militaire impitoyable contre les Etats de première ligne et son invasion de ces derniers, notamment l'Angola, où la dernière incursion de plus de 9 000 soldats sud-africains provoque actuellement des centaines de victimes, à la suite de bombardements de centres civils. Ces attaques et d'autres encore sont perpétrées depuis le territoire namibien.

M. Zuze (Zambie)

L'avenir de l'Afrique du Sud et de la Namibie se trouve entre les mains du peuple opprimé de ces pays. Quel qu'en soit le coût, le peuple opprimé d'Afrique du Sud viendra à bout de l'apartheid, et ses frères et soeurs de Namibie obtiendront leur liberté. Le régime raciste ne triomphera pas dans les vaines tentatives qu'il fait pour anéantir, en recourant à la puissance militaire brutale, la quête de liberté du peuple opprimé.

Il appartient maintenant aux membres occidentaux influents et aux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud de décider s'ils veulent continuer à avancer des arguments éculés, peu convaincants et souvent condescendants, ou faire partie du processus de changement qui est en cours en s'associant à la campagne menée par le Conseil en faveur de l'imposition de sanctions obligatoires. Ce n'est pas uniquement le seul moyen efficace qui reste à la communauté internationale, mais également la façon la plus sûre d'accélérer le processus de changement, minimisant ainsi les dégâts qui accompagneraient autrement le processus.

En imposant ces interdictions, l'Afrique du Sud a déclaré "criminelles" toutes les possibilités non violentes d'opposition à l'apartheid. Le peuple d'Afrique du Sud n'a absolument aucun accès au processus politique. Les Etats Membres des Nations Unies doivent mettre à profit les mécanismes prévus par le Conseil au titre du Chapitre VII, Article 41, de la Charte des Nations Unies, et adopter des sanctions économiques efficaces et globales contre le gouvernement de Pretoria. Faire moins reviendrait à trahir le peuple de l'Afrique du Sud, et, en fait, de toute l'Afrique australe. En effet, en imposant ces dernières mesures au peuple opprimé, le Gouvernement sud-africain a une fois de plus envoyé un message très clair, à savoir qu'il n'a pas l'intention de jamais négocier pacifiquement l'abolition de l'apartheid.

Le régime raciste de Pretoria a également défié ouvertement cette organisation mondiale. Nous avons entendu ce qu'a déclaré son représentant, lundi dernier encore. Le Conseil ne peut rester silencieux devant un tel abus. Le Conseil ne peut pas ne pas réagir devant une conduite aussi fâcheuse. S'il n'adopte pas de mesures décisives, il perdra sa crédibilité et le respect non seulement du peuple opprimé d'Afrique du Sud, mais également des millions de personnes partout dans le monde qui se tournent vers lui pour puiser inspiration et espoir dans leurs luttes pour la justice.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie des paroles très aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et qu'il m'a adressées personnellement.

L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. YUSOF (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Votre pays et le mien entretiennent les meilleures relations. Le profond sentiment d'internationalisme qui a animé les dirigeants de la Yougoslavie a inspiré non seulement le Mouvement du non-alignement, mais également la paix internationale et le développement. Vos dirigeants méritent toute notre admiration. Grâce à vos qualités bien connues, Monsieur le Président, et à la vaste expérience que vous apportez à votre poste, nous sommes certains que le Conseil pourra faire face avec efficacité aux nombreuses questions difficiles auxquelles il se heurte.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis d'Amérique, pour le grand prestige qu'il a conféré à la présidence du Conseil le mois dernier, pendant l'exercice de son mandat de président.

J'ai demandé à prendre la parole pour appuyer l'appel lancé en faveur de l'imposition ferme et sans équivoque de sanctions obligatoires contre le régime de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement est fermement convaincu que, s'agissant de la question de l'Afrique du Sud, le Conseil fait face non seulement à un problème international, mais aussi à un problème qui concerne l'humanité. Je me sens donc dans l'obligation de participer à ce débat, et je vais dire aussi brièvement que possible ce que nous pensons.

Pretoria a renforcé et élargi le système de discrimination raciale et d'oppression. Des mesures draconiennes ont institutionnalisé la discrimination en fonction de la race et de la couleur et l'asservissement de tout un peuple pour accroître la richesse et la prospérité de la minorité blanche. Après des décennies d'apartheid, le régime de Pretoria se trouve cerné dans un arrière-pays immense peuplé d'autochtones africains. Dans un nouvel acte de désespoir, il a de nouveau recouru à une mesure extrême : le renforcement de l'état d'urgence à travers tout

M. Yusof (Malaisie)

le pays. A la fin du mois dernier, les médias ont fait l'objet de toutes sortes de censures, des organisations et des personnes ont été privées du droit à la liberté d'expression et de rassemblement dans le pays et on a procédé à des arrestations politiques arbitraires. Ce sont ces actes de répression qui ont aggravé la situation en Afrique du Sud. Ces actes ne peuvent que conduire à l'apparition de conflits violents et de conflagrations raciales. Nous sommes sûrs que ces conflits auront de très graves répercussions internationales.

Mon gouvernement suit de près les événements qui se déroulent en Afrique du Sud depuis des décennies, c'est-à-dire depuis le moment où l'Afrique du Sud faisait encore partie du Commonwealth. Nous n'avons pas vu s'affaiblir la volonté de Pretoria de perpétuer son système de discrimination raciale. Par conséquent, nous avons été contraints de le condamner à maintes reprises, chaque fois que de nouvelles mesures de sa part étaient révélées. Nous le condamnons à nouveau aujourd'hui, non seulement pour ce qu'il fait à la majorité en Afrique du Sud, mais aussi pour l'arrogance et pour le mépris total qu'il a manifestés à l'égard du Conseil et de la communauté internationale au cours de ce débat.

Cette manifestation de mépris est un attribut inacceptable du régime de Pretoria, qui le sépare du reste du monde. Il s'est condamné lui-même devant l'humanité. Du fait de sa conduite et de son comportement récents, nous sommes convaincus que Pretoria n'a aucun désir de coopérer à des efforts internationaux pour trouver une solution pacifique au conflit en Afrique du Sud. Il ne peut que tromper et insulter les quelques amis qu'il a encore dans cette salle.

Le Conseil de sécurité ne peut que se sentir contraint de lui imposer des sanctions obligatoires. Mon gouvernement lui demande instamment de le faire d'urgence et sans équivoque.

J'ai commencé par souligner que je prenais la parole pour des raisons d'humanité. Les problèmes créés par Pretoria ne sont pas seulement des problèmes africains. Nous sommes fermement attachés aux droits universels de l'homme et aux libertés fondamentales de l'individu dans une structure démocratique et pacifique. Ces droits et libertés représentent l'aune avec laquelle on peut mesurer les progrès accomplis dans le développement de la moralité universelle. Nous continuerons de protéger ces droits et ces libertés. Nous assistons en Afrique du Sud aux efforts désespérés faits par une minorité pour étouffer ces progrès de l'homme et pour ramener l'humanité, par des manoeuvres dilatoires, à l'âge des ténèbres.

M. Yusof (Malaisie)

Par conséquent, la question dont le Conseil est saisi ne concerne pas seulement Pretoria, mais concerne avant tout la communauté internationale et le Conseil lui-même. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont systématiquement violés en Afrique du Sud. Le régime s'oppose de façon persistante la paix et la stabilité internationales. Pretoria a défié le Conseil en lui disant "faites ce que vous voulez, peu nous chaut". Le Conseil est-il disposé à s'acquitter, sans ambages et d'urgence, de ses responsabilités, et en est-il capable? La réponse doit être claire : il ne s'agit pas simplement de faire preuve de courage, mais de sagesse.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de faire le premier pas vers des sanctions générales. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre note et d'appuyer, pour commencer, le refus proclamé actuellement par de nombreux pays d'investir et d'envoyer des fonds en Afrique du Sud. Le Conseil pourrait agir pour interdire toutes formes de coopération accordée par les Etats Membres à Pretoria. Toutes formes de commerce et d'échanges devraient également cesser. L'Afrique du Sud doit être traitée comme un paria international tant que l'apartheid n'aura pas été complètement démantelé et tant que la liberté et la démocratie n'auront pas été rendues au peuple de ce pays. De nouveaux attermolements de la part de membres importants du Conseil ne feraient qu'encourager le régime raciste à prolonger les souffrances humaines et l'ignominie en Afrique du Sud. Nous pensons qu'aucune nation, qu'aucune institution n'a le droit de tolérer ou d'encourager ces actes perpétrés contre l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles très aimables qu'il a adressées à mon pays et qu'il m'a adressées personnellement.

L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession opportune à la présidence du Conseil de sécurité. Vous représentez un pays, un grand pays, la Yougoslavie, dont le palmarès pour ce qui est du fair play, de l'objectivité et du courage est irréprochable. Sous votre présidence, particulièrement en cette occasion, nous sommes certains que le débat sera couronné de succès. Le Conseil a également pu bénéficier du dynamisme de votre prédécesseur, que nous félicitons.

Les crimes de l'apartheid et la manière outrageusement monotone et désinvolte avec laquelle ils sont commis contre tant de personnes en Afrique du Sud par le régime de Pretoria sont devenus si courants, si routiniers, que le monde a fini par les trouver naturels. Ces crimes ont fini par être acceptés comme normaux et leur perpétration habituelle est devenue pour certains une source inépuisable d'ennui.

Maintenant plus que jamais, alors que l'état d'urgence a transformé l'Afrique du Sud de l'apartheid en un véritable camp secret de concentration, où le traitement brutal infligé aux victimes de l'apartheid a lieu en secret, tout événement comme l'interdiction de 17 organisations pacifiques et de 18 individus et le déni du droit de manifester pacifiquement pour la liberté - que l'arrestation d'évêques a rendu l'autre jour spectaculaire - ne servent qu'à embêter certains dans un monde qui a fini par considérer l'Afrique du Sud et sa tyrannie raciste meurtrière comme normales et comme une aberration compréhensible de la civilisation humaine.

Hors d'Afrique, ce qui intéresse particulièrement ce ne sont pas tant les brutalités incessantes de l'apartheid que la violence des Noirs contre des Noirs, car cette violence des Noirs contre des Noirs renforce le sectarisme de ceux qui essaient de justifier la tyrannie raciale de l'Afrique du Sud. Il n'est pas tenu compte du fait manifeste que la violence des Noirs contre les Noirs ne croît pas spontanément, qu'elle n'est pas autopropulsée. Les sectaires voudraient nous faire croire que les tribus noires d'Afrique du Sud sont à blâmer pour les crimes d'apartheid, que les états d'urgence et autres lois draconiennes en Afrique du Sud ne sont dus qu'à la volonté bienveillante de sauver l'Afrique du Sud du fléau des guerres et des conflits tribaux.

M. Legwaila (Botswana)

Ainsi, nous assistons aujourd'hui à l'apparition dans le monde d'un exemple menaçant d'indifférence et d'insouciance à l'égard de la question d'Afrique du Sud. Nous avons entendu récemment certains grands pays occidentaux faire des déclarations musclées à la suite des mesures prises par Pretoria contre 17 organisations et 18 personnes. Hélas, nous devons reconnaître que ces déclarations ne sont ni nouvelles, ni suffisamment significatives, que ce soit dans leur intention ou dans leur objectif. Nous savons que leurs auteurs peuvent faire beaucoup plus pour aider à changer la situation en Afrique australe.

Ce que je dis ici vient du fond de mon cœur. Nous connaissons le rôle décisif et constructif que peuvent jouer les amis influents de l'Afrique du Sud en ce qui concerne un changement en Afrique du Sud. Nous savons combien les puissances occidentales sont effrayées à la simple mention de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud sous domination blanche. Je puis assurer le Conseil que nous avons tous peur, notamment ceux d'entre nous qui partagent un espace géographique avec l'Afrique du Sud, et plus encore ceux qui sont victimes de l'apartheid dans ce pays. Nous partageons un espace géographique avec l'Afrique du Sud, et il n'y a aucun moyen nous permettant d'échapper aux effets de sanctions économiques contre ce pays. Toutefois, que dire de ceux qui ont l'avantage de vivre à distance, de ceux qui vivent à des milliers de kilomètres, et qui malgré tout sont effrayés par la simple mention du mot sanctions?

Nous reconnaissons que les sanctions ne sont pas la seule arme contre l'apartheid. En vérité, les sanctions sont pour nous l'arme du désespoir, soit parce qu'on n'a trouvé aucune autre solution valable, soit parce que d'autres possibilités n'ont pas été essayées ou qu'elles ont été rejetées. En vérité, le Botswana, pays épris de paix, aurait été beaucoup plus heureux si la peur de sanctions ressentie par les puissances occidentales avait pu forcer ces puissances à adopter l'arme anti-apartheid que nous préférons : l'exercice par l'Occident de véritables pressions significatives sur le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud pour le contraindre à négocier une constitution démocratique avec les véritables dirigeants de l'Afrique du Sud noire : Mandela, Mothopeng et les autres. Ce type de pression n'est pas exercé par l'Occident. L'Occident est trop occupé à dissiper son énorme énergie dans la recherche de moyens lui permettant d'éviter l'imposition de sanctions. Tout ce que nous entendons dire c'est que les



M. Legwaila (Botswana)

sanctions seraient sans effet, mais nous n'entendons rien au sujet d'autres tentatives pour amener l'Afrique du Sud à coopérer. Je vais citer un proverbe chinois plein de sagesse : "Dans les grandes entreprises même l'échec est glorieux". Nous pouvons voir que l'Occident ne s'est pas lancé dans de grandes entreprises pour confronter Pretoria à un moment de vérité auquel ce dernier doit faire face.

Je dis cela pour éveiller le sens de la justice de l'Occident vis-à-vis de l'Afrique du Sud. L'Occident n'a absolument rien fait de significatif lorsque, il y a deux ans, l'Afrique du Sud a sabordé l'initiative du Commonwealth, dont le seul but était d'inciter les parties au conflit en Afrique du Sud à négocier pacifiquement l'élimination de l'apartheid. L'Occident sait que cette initiative a été sabordée parce qu'elle était sur le point de réussir. Ainsi, il a été permis à une occasion historique de mettre un terme pacifiquement à la violence de l'apartheid d'échapper à la communauté internationale. L'Occident n'a rien fait pour sauver cette occasion. L'Occident était trop occupé à se dérober à l'imposition de sanctions, sans comprendre que si l'initiative du Commonwealth avait réussi l'imposition de ces sanctions devenait sans objet.

La volonté de Pretoria de défier la communauté internationale s'est maintenant considérablement durcie. L'autre jour, le représentant de l'Afrique du Sud n'a pas hésité à inviter le Conseil à aller au diable; ce n'était pas la première fois, bien sûr, mais l'invitation a été faite avec une confiance obstinée inhabituelle. Naturellement, il n'est pas difficile d'envisager le sort de notre monde si ce conseil brûlait en enfer, expédié là par une Afrique du Sud impudente. En vérité, nous avons toujours été étonnés par l'aptitude de cet organe principal des Nations Unies à se montrer permissif ou tolérant au point de tolérer d'être invité de façon répétée à se jeter dans l'East River et à se noyer ou encore d'aller en enfer par une Afrique du Sud dont la survie dépend de l'amitié, de l'amour et de la compassion du monde occidental.

M. Legwaila (Botswana)

L'influence combinée des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, du Japon et de l'Italie, à laquelle s'ajoutent de façon décisive les efforts de l'African National Congress, du Pan Africanist Congress, des Etats de première ligne, de l'Organisation de l'unité africaine et du reste de la communauté internationale, ne saurait manquer de renverser la tyrannie de la minorité blanche à Pretoria.

Jusqu'à présent, cette influence n'a pas été utilisée à bon escient; elle a été utilisée pour gonfler l'ego de Pretoria et lui donner l'illusion d'être invincible et indispensable. Tout ce que nous avons vu, ce sont les pèlerinages inutiles en Afrique du Sud de certains envoyés occidentaux dont certains sont au service de l'Afrique du Sud de l'apartheid en Europe; ils vont en pèlerinage en Afrique du Sud pour faire leur plein de sectarisme, pour se féliciter des prétendues réformes qui ont clairement pour but d'assurer la minorité blanche de l'amour, de la compassion et de la compréhension constantes du monde que l'on dit civilisé.

La nature frauduleuse des réformes dont a parlé M. Manley est trop évidente et claire pour être confondue avec l'évolution de changements réels et fondamentaux tels que nous les souhaitons en Afrique du Sud. Son gouvernement n'a jamais dissimulé le fait que les réformes ont simplement pour but de modifier l'apartheid, non pas de l'abolir, et de créer de ses cendres une nouvelle société démocratique en Afrique du Sud. Le Président Botha lui-même a dit tout à fait clairement à plusieurs reprises qu'abolir l'apartheid reviendrait à abdiquer la responsabilité de la minorité blanche d'Afrique du Sud. Il a dit tout à fait clairement qu'une démocratie non raciale en Afrique du Sud détruirait le pays et qu'il ne permettrait pas que cela se produise.

Et les actes quotidiens du régime minoritaire blanc contre les Sud-Africains noirs ne trahissent aucune intention de modifier d'un iota son attitude intransigeante. Le régime n'a pas seulement mis hors la loi l'activité politique des Noirs et même toute activité politique relative à la recherche de la liberté, mais encore - et ceci est extrêmement grave - il a criminalisé même les défilés religieux ou les marches pour la liberté. En Afrique du Sud, on ne peut même pas marcher ou défiler pacifiquement pour la liberté.

M. Legwaila (Botswana)

Comment pouvons-nous expliquer autrement l'arrestation de l'archevêque anglican du Cap et de ses collègues, l'autre jour, alors qu'ils défilaient tranquillement et solennellement vers les bâtiments du parlement? Oui, même les protestations pacifiques des Noirs sont illégales en Afrique du Sud. Cela tombe dans la catégorie élastique de ce qu'on appelle en Afrique du Sud les "activités extra-parlementaires", et celles-ci sont interdites aux Noirs. De telles activités ne sont possibles qu'au sein de la communauté blanche.

Le Conseil a été informé du récent rassemblement de néo-nazis afrikaner sur les marches des bâtiments de l'Union, quartiers généraux administratifs du Gouvernement sud-africain à Pretoria, et cela en dépit de la proclamation de l'état d'urgence et des restrictions du 23 février. Les paroles de ces Afrikaners auraient été considérées comme un acte de trahison si elles avaient été prononcées par un groupe noir comme le United Democratic Front. Les néo-nazis afrikaners étaient en compagnie de la police; celle-ci n'a absolument rien fait, écoutant avec satisfaction l'odieux déchaînement de haine contre les Sud-Africains noirs et leurs aspirations à la liberté dans leur propre pays.

L'arrestation subséquente de l'archevêque Tutu et de ses humbles compagnons ecclésiastiques témoigne de ce fait douloureux : il est très bien pour les néo-nazis afrikaners de poursuivre leur vocation d'hitlériens sans être gênés, mais il est illégal et mauvais, même pour des hommes portant la soutane, qu'ils soient noirs ou blancs, de défiler solennellement en prière, pour la liberté des Noirs en Afrique du Sud.

Et les apologues de l'Afrique du Sud tolèrent tout cela et ils se demandent pourquoi les Sud-Africains ont recouru à la lutte armée pour affirmer leur droit divin à la liberté dans leur propre pays. Ils se demandent pourquoi ils font tant de bruit au sujet des sanctions. Ils demandent la raison de toute cette impatience, après "seulement" 300 ans : "Pourquoi êtes-vous si impatients d'être libres? Pourquoi ne pas donner leur chance aux réformes? Pourquoi ne pas permettre aux Blancs de se soulager la conscience en 'bricolant' simplement avec l'apartheid? Pourquoi ne pas simplement négocier quelque chose avec M. Botha et son gouvernement? Pourquoi ne pas accepter le parlement tricaméral comme un pas dans la bonne direction, même si celui-ci confirme la privation du droit de vote de plus de 70 % de la population?" Ils leur disent : "De grâce, laissez-les bricoler

M. Legwaila (Botswana)

encore un peu avec l'apartheid". Ils leur disent : "Nous haïssons la violence de l'African National Congress", comme s'ils aimaient la violence de l'apartheid perpétrée par le Gouvernement sud-africain. Ils détestent la violence de l'ANC, et pourtant il n'y a rien pour faire écho à la violence de l'apartheid. C'est une violence acceptable parce que perpétrée par une autorité établie - établie heureusement par des Blancs.

La semaine dernière, M. Manley, Ambassadeur de l'Afrique du Sud, dans la déclaration hargneuse dans laquelle il nous a dit d'aller au diable, affirmait :

"Nous continuerons de nous efforcer de parvenir à un règlement négocié des problèmes auxquels sont en butte tous les Sud-Africains." (S/PV.2793, p. 16)

C'est charmant et l'Occident serait heureux de l'entendre. Mais avec qui le gouvernement que représente M. Manley s'efforce-t-il de négocier un règlement des problèmes de l'Afrique du Sud? Voilà le hic. Son gouvernement est-il enfin prêt et disposé à négocier la naissance d'une Afrique du Sud toute neuve, avec l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress (PAC) et les autres, sans les habituelles excuses intransigeantes? Si véritablement le gouvernement que représente M. Manley a changé d'attitude quant aux négociations avec les véritables dirigeants de l'Afrique du Sud, nous devons alors nous demander comment de telles négociations peuvent avoir lieu si ces véritables dirigeants sont bouclés en prison, se cachent ou sont limités dans leur liberté de mouvement. Comment les mesures du 23 février peuvent-elles faciliter les négociations? Comment?

Le gouvernement que représente M. Manley a perdu depuis longtemps la capacité de tricher impunément. Une chose est certaine : si ce gouvernement est laissé à lui-même, le type de négociation que les Sud-Africains noirs et nous-mêmes recherchons en Afrique du Sud n'est pas le type de négociation que lui recherche. Si Pretoria pouvait faire ce qu'il voulait, il ne voudrait rien d'autre qu'une perestroïka structurelle modernisée du système d'apartheid; voilà pourquoi le gouvernement que représente M. Manley ne tolérera pas d'opposition, même pacifique, aux prétendues réformes.

M. Legwaila (Botswana)

Dans son discours "Faites ce que vous voulez, peu nous chaut", M. Manley a déclaré :

"Les guerres de destruction réciproque" - engendrées et encouragées bien entendu par Pretoria - "qui ont caractérisé les prétendues actions politiques des groupes qui s'opposent aux réformes ne sauraient être tolérées plus longtemps." (S/PV.2793, p. 13)

Comme à l'accoutumée, l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud et son gouvernement ne peuvent accepter que ces pauvres Noirs d'Afrique du Sud aient le droit de s'opposer à des réformes et de les rejeter, réformes qui ont pour but de faire obstacle au gouvernement par la majorité et d'enraciner plus fermement encore la suprématie blanche sous une apparence modernisée. Ils ne peuvent comprendre que les Sud-Africains noirs ne veulent pas d'une demi-liberté accordée avec une fausse bienveillance par la suprématie blanche depuis sa tour d'ivoire. Ce qu'ils veulent, et ce à quoi ils ont droit, c'est participer à l'édification de leur propre avenir politique.

M. Manley a dit que les restrictions du 23 février

"affectent uniquement les activités qui compromettent la sécurité publique et sapent le maintien de l'ordre." (Ibid., p. 12)

C'est un mensonge manifeste. J'ai déjà dit que, en Afrique du Sud, ceux qui sont opposés à l'apartheid, ceux dont les activités, pacifiques et ordonnées, n'entrent pas dans la rubrique des activités extra-parlementaires telle que définie par le gouvernement de M. Manley, n'avaient tout simplement pas le droit de protester, de défilier, de marcher ou de prier dehors pour la liberté. Ils ne sont pas autorisés à manifester pacifiquement pour la libération de leurs dirigeants incarcérés. C'est un crime de manifester pacifiquement en faveur de la libération de Mandela. Et, même sans les restrictions du 23 février, de toute façon, l'état d'urgence et le modus operandi arbitraire adopté par la police sud-africaine font qu'il est tout simplement très dangereux, voire impossible, pour le United Democratic Front et pour d'autres organisations et individus pacifiques de parler en faveur d'un changement politique et de la liberté en Afrique du Sud.

Je suis originaire d'Afrique australe. Je représente un pays épris de paix, l'une des victimes du régime d'apartheid. Par conséquent, je voudrais terminer cette déclaration en répétant ce que je considère être l'élément le plus important de tout ce que j'ai dit ici. Je tiens à réaffirmer que mon pays croit dans la possibilité d'un règlement négocié du problème sud-africain.

M. Legwaila (Botswana)

Outre qu'il demande aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de ne pas opposer leur veto à l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud, le Rév. Franck Chikane, du Conseil sud-africain des Eglises, a demandé hier par télex que des négociations soient entamées pour arrêter la dérive vers une tragédie aux conséquences indicibles pour l'Afrique du Sud. En d'autres termes, nul ne doit s'imaginer que les Etats de première ligne sont contre les négociations ni que l'ANC s'oppose aux négociations. Tout ce à quoi s'opposent les Etats de première ligne, l'ANC et chacun en Afrique, c'est la division qui caractérise l'attitude des pays occidentaux vis-à-vis de l'Afrique du Sud; c'est ainsi que l'on entend dire à l'Ouest : "De grâce, n'imposez pas de sanctions. Nous n'avons pas l'intention de faire quoi que ce soit pour mettre un terme à l'apartheid, mais ne nous ennuyez pas avec des sanctions. Nous y opposerons notre veto, mais en échange nous ne ferons pas venir l'Afrique du Sud à la table de conférence pour négocier véritablement la fin de l'apartheid." Autrement dit, le message lancé au peuple de l'Afrique du Sud est celui-ci : "Trois cents ans, ce n'est pas encore assez. Encore quelques décennies, encore quelques siècles et vous obtiendrez votre liberté." Pauvres Sud-Africains! La seule erreur que Dieu ait faite est de les avoir fait noirs; en conséquence ils n'ont pas droit à la liberté.

Mais les pays mêmes qui refusent de contraindre le Gouvernement sud-africain à se réunir à la table de conférence avec les dirigeants véritables de l'Afrique du Sud renversent les choses et disent : "Vous voyez, maintenant ils se mettent à tuer des enfants, à tuer des Blancs, et ils disent participer à votre lutte de libération avec les fusils AK-47 que vous recevez des Russes. Vous êtes privés de liberté depuis 300 ans mais vous êtes en train de devenir des communistes parce que l'Est vous aide". Ainsi, ils ne peuvent gagner.

Mon pays croit passionnément que des négociations permettraient de mettre fin pacifiquement à la violence de l'apartheid, parce que les sanctions et la guerre ne valent rien pour mon peuple. Mais nul ne peut attendre du peuple sud-africain qu'il lève les bras et dise que puisque les sanctions ou la violence font du tort à ses voisins, le peuple sud-africain ne doit pas lutter pour sa liberté. Ce serait de l'inconscience de la part de ses voisins de dire "De grâce, ne vous libérez pas par tous les moyens possibles, parce que vous nous feriez tort en recourant à ces moyens".

M. Legwaila (Botswana)

J'ignore si les Nations Unies ont reçu ou pas le télex émanant du Rév. Chikane et intitulé "Appel aux Nations Unies". Je l'ai reçu pour ma part et je sais que cet ecclésiastique demande tout simplement au Conseil d'obliger l'Afrique du Sud à venir à la table de conférence pour négocier pacifiquement la fin de l'apartheid et il appartient au Conseil d'agir - même si on lui a dit d'aller au diable. Mais avant d'aller au diable, le Conseil, espérons-le, pourra nous aider à libérer l'Afrique du Sud.

Nous sommes d'accord avec les Occidentaux pour dire que si l'Afrique du Sud n'est pas libérée pacifiquement, l'alternative est trop horrible pour pouvoir être envisagée.

Les mouvements de libération d'Afrique du Sud et leurs dirigeants emprisonnés ont maintes et maintes fois exprimé leur volonté de négocier la création d'une société unie, non raciale et démocratique en Afrique du Sud, si leurs conditions raisonnables sont satisfaites. Il ne s'agit pas de nouvelles conditions; ce sont les conditions auxquelles M. Smith a dû faire face, tout comme les Portugais. L'Afrique du Sud ne peut pas espérer négocier la fin de l'apartheid avec les dirigeants de son choix. Le Gouvernement sud-africain doit négocier la fin de l'apartheid s'il veut véritablement la paix en Afrique du Sud, et la négocier avec ceux-là mêmes qu'il a enfermés. C'est la seule façon de mettre fin à l'apartheid. On a vu ce qui s'est passé en Rhodésie du Sud lorsque le pouvoir a essayé de négocier avec des fantoches. La guerre n'a pris fin que lorsque ceux qui étaient au pouvoir ont négocié avec les dirigeants véritables du peuple du Zimbabwe. Il ne sera fait aucune exception à cette règle s'agissant de la question de l'Afrique du Sud. Ces conditions raisonnables sont simplement que tous ceux qui ont été incarcérés doivent être libérés et que toutes les lois draconiennes du régime d'apartheid doivent être abolies parce que le Gouvernement sud-africain ne pourra jamais négocier la fin de l'apartheid avec des prisonniers.

Les Etats de première ligne savent et sont convaincus que les mouvements de libération ont sérieusement l'intention de négocier la fin de l'apartheid si l'occasion leur est donnée de la négocier pacifiquement. Leurs dirigeants ne sont pas des êtres sanguinaires. Ils veulent la paix pour leurs peuples.

Mais la question que nous posons est celle-ci : "Qu'en est-il de l'Afrique du Sud? Les amis et les supporters de l'Afrique du Sud sont-ils prêts à coopérer et à faire en sorte que M. Botha et son gouvernement viennent à la table de conférence pour négocier la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud?"

M. Legwaila (Botswana)

Oui, les Britanniques, les Américains, les Allemands et d'autres savent combien les Etats de première ligne ont toujours été attachés à la paix dans leur région. Sans la coopération des Etats de première ligne, le plan historique des Nations Unies pour la Namibie, énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, il y a 10 ans, aurait été impossible. Le fait que, pour une raison ou une autre, ces puissances occidentales ne sont guère, aujourd'hui, disposées à mettre en oeuvre la résolution 435 (1978) - d'une façon ou d'une autre, elles ont découvert que cette résolution ne donnera pas naissance à cette Namibie dont elles avaient l'idée en 1978 - ne peut faire oublier le fait qu'elles doivent l'adoption de cette importante résolution par le Conseil de sécurité à la coopération des Etats de première ligne et de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Il n'y aurait pas eu de résolution 435 (1978) si nous n'avions pas coopéré avec l'Ouest. Cela témoigne de notre volonté authentique de paix dans l'Afrique australe.

Nous pouvons coopérer de même sur la question de l'Afrique du Sud. En de précédentes occasions, les puissances occidentales ont persuadé Pretoria - oublions les mobiles qui sous-tendent cette persuasion - de saborder ou d'abandonner le cirque de la Turnhalle en Namibie; et, si elles le veulent, elles peuvent aujourd'hui persuader ce même régime de Pretoria d'abandonner cette fois la dangereuse vanité des réformes racistes. Il leur revient de relever le défi. L'autre solution, si elles ne relèvent pas ce défi, est, naturellement, par trop évidente pour elles. L'autre solution, c'est que les pressions en faveur des sanctions économiques contre leurs amis s'intensifieront. Et l'autre solution, qui les effraie, c'est également que la guerre de libération menée contre le gouvernement de Pretoria reprendra de plus belle. Si vous ne mettez pas un terme à la violence de l'apartheid pacifiquement, vous invitez le peuple d'Afrique du Sud à lutter jusqu'au bout. L'Occident sacrifiera alors ses propres intérêts en Afrique du Sud. Ces intérêts se dissiperont en fumée s'il y a combat jusqu'au bout. Est-ce cela que veut l'Occident? C'est à lui de faire un choix. Souvenez-vous du proverbe chinois : "Dans les grandes entreprises, même l'échec est glorieux". L'Occident n'a pas encore déployé de grandes entreprises pour contribuer à libérer l'Afrique du Sud des chaînes de la tyrannie raciale. Je le dis du fond du coeur.



Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles très aimables qu'il a adressées à l'endroit de mon pays et à mon endroit.

En raison de l'heure tardive et du fait qu'il y a encore quatre orateurs qui désirent prendre part au débat ou expliquer leur vote avant le vote, j'ai l'intention de lever maintenant la séance. La prochaine réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu cet après-midi, à 15 h 30.

La séance est levée à 13 h 20.